

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 22 (1881), p. 85-86

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1881__22__85_0

© Société de statistique de Paris, 1881, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 4. — AVRIL 1881.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1881.

La séance est ouverte à quatre heures, sous la présidence de M. le Dr Bourdin.

En ouvrant la séance, M. le président annonce à la Société que son trésorier, M. Jules Robyns, vient de recevoir les palmes d'officier de l'instruction publique, pour les services qu'il a rendus à la science, notamment pendant la durée de l'Exposition universelle.

M. LOUA donne lecture du procès-verbal, lequel est adopté.

M. le secrétaire adjoint fait la nomenclature des ouvrages reçus :

- FRANCE. . . { *Bulletin de la Société française de tempérance* (1880, n° 4).
 Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, tome 40
 (8^e série, n° 5).
- ITALIE . . . *Mouvement comparé des caisses d'épargne et des institutions de crédit ; statistique internationale des banques d'émission* (Autriche-Hongrie, Pays-Bas, Suède, Norvège, Espagne, 1 vol. ; France, 1 vol.).
- NORVÈGE . . *Documents officiels sur l'assistance publique, les aliénés, les établissements pénitentiaires, l'éléphantiasis, les télégraphes et la poste.*

M. le secrétaire général offre, de la part de son auteur, M. Robyns, un tableau synoptique, ainsi qu'un fascicule des *Annales italiennes*, où l'on trouve des chiffres très-intéressants sur le divorce et les séparations de corps en France, en Belgique, et dans le royaume des Pays-Bas. Il est fait également dépôt d'un tableau préparé par M. Jude sur la classification des enfants de moins de 16 ans, d'après leur situation sociale.

M. BOURDIN appelle de nouveau l'attention sur le *Livret de famille*. On sait que l'idée de ce livret a pris naissance au sein même de la Société de statistique. Frappé des avantages que présentaient, quoique à un moindre degré, les bibles de famille usitées en Amérique et en Angleterre, ainsi que le livret en usage en Belgique, M. Bourdin a cru qu'un livret analogue à ce dernier pourrait rendre les plus grands

services à la statistique, par la constatation authentique des actes de l'état civil, de la filiation et des noms de famille. Sur sa proposition, une lettre a été adressée aux ministres de l'intérieur et de la justice, ainsi qu'au préfet de la Seine, qui ont bien voulu en accueillir le principe et en conseiller l'emploi dans un grand nombre de mairies.

Mais il faut ajouter que, dans sa forme actuelle, ce livret n'est délivré qu'aux personnes qui se marient. Il conviendrait, selon lui, d'étendre cette distribution à tous les gens mariés qui en feraient la demande, et il ne doute pas que par ce moyen ce petit livre, qu'on aurait tout intérêt à conserver avec soin dans les archives de la famille, ne tarderait pas à se trouver dans toutes les mains. Lorsqu'un pareil résultat aura pu être obtenu, il deviendra facile de contrôler les déclarations faites à l'époque du recensement, ce qui améliorera considérablement les conditions de cette opération.

Après une courte discussion à laquelle prennent part MM. JUGLAR, LUNIER, GIMEL et MOTHERÉ, M. le président transforme son vœu en proposition, et la Société décide qu'une nouvelle lettre sera envoyée, dans ce but, au nom de la Société, aux autorités compétentes.

Il est passé ensuite à l'ordre du jour et la parole est accordée à M. JUDE, qui lit un mémoire très-important sur les moyens financiers et autres qu'il y aurait à trouver pour propager l'institution créée récemment par M. Bonjean pour assister efficacement les enfants moralement abandonnés ou coupables (1).

La séance est levée à six heures, à la suite de cette communication.

(1) Voir plus loin ce travail.